

Le 18 juin 2026

**Décision du Président n° :  
27-2026**

**Objet : Pépinière d'entreprises  
– avenant convention  
d'occupation : entreprise SSC**

## DECISION DU PRESIDENT

**Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°2026-25 en date du 31 mars 2026 relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu la délibération du 24 février 2009 approuvant les termes de la convention d'occupation précaire, ainsi que le règlement intérieur et la charte d'occupation de la pépinière
- Vu l'arrêté du Président 42-2026 donnant délégation de fonction à Madame Anne-Claire Rouanet, conseillère déléguée à l'animation de la pépinière
- Vu la délibération n° 2025-62 en date du 24/06/2025 approuvant les tarifs d'occupation de la pépinière
- Vu l'avis du comité d'agrément en date du 27/02/2026, donnant un avis sur la demande de prolongation d'occupation de la société SSC.

### DECIDE

**Article 1 :** de signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire signée le 24/06/2024 avec :

- **Prolongation de la convention d'occupation jusqu'au 31/12/2026.**

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le

Anne-Claire ROUANET,  
Conseillère déléguée à l'animation de la Pépinière d'entreprises

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

